



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 novembre 2017

### **RISQUES D'INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE : LA VIGILANCE DOIT ÊTRE RENFORCÉE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Il provoque chaque année plusieurs dizaines d'intoxications dans la région dont certaines mortelles.

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très toxique qui prend la place de l'oxygène dans le sang. Il provoque maux de têtes, nausées, fatigue et dans les cas les plus graves le coma voire le décès.

Les appareils qui fonctionnent avec une énergie combustible comme le bois, le charbon, le gaz (naturel, butane, propane), l'essence, le fioul ou encore l'éthanol dégagent en plus ou moins grandes quantités du monoxyde de carbone.

**Ce risque concerne tout le monde, les bons gestes de prévention également. Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :**

- Avant l'hiver, faites vérifier par un professionnel qualifié vos installations de chauffage, vos conduits de fumée et vos installations de production d'eau chaude sanitaire. L'entretien annuel des chaudières est désormais obligatoire, quel que soit le combustible utilisé. Le ramonage des conduits de cheminée l'est également.
- Veillez toute l'année à assurer une bonne ventilation de votre logement. N'obstruez pas les bouches d'aération destinées à la ventilation du logement et au fonctionnement des appareils à combustion, même en période de grand froid.
- N'utilisez surtout pas un groupe électrogène dans un local, même ouvert sur l'extérieur : il doit être utilisé exclusivement en extérieur et à distance suffisante des prises d'air et des ouvrants (fenêtres, portes, etc.) des habitations.
- N'utilisez pas de manière prolongée les chauffages d'appoint à gaz ou pétrole. Ils rejettent leurs gaz de combustion et de l'humidité à l'intérieur de l'habitation : leur utilisation doit être ponctuelle (2 heures) et réservée aux seules pièces correctement ventilées.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage, tels que les cuisinières, les braséros et les barbecues.

Les organisateurs de rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses, etc.) doivent être tout particulièrement attentifs car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes.

En période de grand froid et d'intempéries, il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

## En cas de soupçon d'intoxication

Il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15 (SAMU), le 18 (pompiers) ou encore le 112 (pompiers).

## Les chiffres en région Centre-Val de Loire

En 2016, 45 épisodes répondant à la définition épidémiologique des cas d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés dans notre région, intoxiquant 132 personnes dont 2 sont décédées. Le nombre d'épisodes reste stable par rapport aux deux années précédentes. Toutes les classes d'âge ont été concernées par les intoxications, avec une légère prédominance pour les moins de 15 ans (30%) et les adultes de 25 à 45 ans (29%). Les intoxications sont survenues toute l'année avec une majorité des signalements pendant la période de chauffe (octobre-février), le pic annuel ayant été observé en février avec 7 épisodes. Le Loiret (45) et le Cher (18) sont les départements ayant enregistré le plus d'épisodes.

Départements	Nombre de personnes intoxiquées	Nombre total d'épisodes	Nombre d'épisodes concernant l'habitat
18	37	10	10
28	22	6	4
36	4	4	3
37	10	3	2
41	7	7	6
45	52	15	13
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>132</b>	<b>45</b>	<b>38</b>

Source : CIRE Centre-Val de Loire – Santé publique France.

La majorité des épisodes d'intoxication est survenue dans l'habitat (84%). Les chaudières étaient les appareils les plus fréquemment mis en cause (50%), suivi des braséro/barbecue (14%), des poêles/radiateurs (8%) et des groupes électrogènes (6%). Les facteurs ayant pu favoriser l'intoxication dans l'habitat étaient principalement un défaut de l'appareil (53%), un défaut d'aération (47%) et d'évacuation (28%).

Trois épisodes d'intoxication sont survenus en milieu professionnel, 3 autres étaient d'origine volontaire et 1 a été rapporté dans un établissement recevant du public (ERP).

## Pour en savoir plus et télécharger les supports de prévention :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/intoxication-au-monoxyde-de-carbone>

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

A signaler : le dossier de presse sonore de Santé Publique France, constitué de 10 chroniques d'1 minute 30 à diffuser librement, téléchargeable à l'adresse suivante : [http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante\\_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp](http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp)

## Contact :

*Sandrine Loiseau-Melin, Chef de cabinet chargée des relations avec la presse*

Tél. : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17

*ars-centre-presse@ars.sante.fr*

ARS Centre-Val de Loire

[www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)

<https://twitter.com/>